

Schéma pluriannuel d'accessibilité

2022-2025

Date d'édition : **26/06/2023**

Entité : **isigny-Omaha Intercom**

Adresse : **1336 route de Balleroy 14330 Le Molay-Littry**

1. Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

2. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes d'Isigny-Omaha Intercom.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du service communication de la collectivité.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à l'équipe communication. Cette équipe est notamment composée de 2 personnes :

Marion Lefevre, responsable du service

Marine Jardin, chargée de communication

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

1. Action de formation et de sensibilisation

Des actions de formation sur l'accessibilité seront organisées pour les agents en charge du site internet de la Communauté de Communes afin de développer, éditer et publier des contenus accessibles.

2. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, la Communauté de Communes fera appel à des compétences externes pour favoriser l'accessibilité du site internet notamment en matière de formation, sensibilisation et d'audit.

3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

4. Tests usagers

Si des test utilisateurs sont organisés, en phase de conception, validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprendra, dans la mesure du possible, des personnes en situation de handicap.

5. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidats seront adaptées prochainement pour prendre en compte les exigences de conformité du RGAA.

6. Recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Au cours des processus de recrutements futurs, pour des postes qui ont vocation à intervenir dans le cycle de vie des sites web et applications, des questions particulières seront réservées à l'évaluation de la connaissance de l'accessibilité numérique par le ou la candidat.e.

7. Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aus attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de conformité, sur chaque site ou application, permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Les demandes seront traitées par la référente accessibilité numérique responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi du schéma pluriannuel. Elle peut être contacté par mail :

marion.lefevre@isigny-omaha-intercom.fr

5. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet de contrôles à mise à disposition totale ou partielle.

Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

6. Périmètre technique et fonctionnel

1. Recensement

Isigny-Omaha Intercom gère 2 sites internet et intranet à destination du public et de ses élus.

2. Évaluation et qualification

Le site a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

7. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2023 à 2026.

Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan annuel 2023.

1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Direction interministérielle du numérique.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2023	https://isigny-omaha-intercom.fr/declaration-accessibilite/	26/06/23
Plan annuel 2024	https://isigny-omaha-intercom.fr/declaration-accessibilite/	26/03/24
Plan annuel 2025	À venir	À venir
Plan annuel 2026	À venir	À venir

2. Annexe 1 : périmètre technique public

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires faisant partie du schéma pluriannuel pouvant être portés à la connaissance du public :

- Le site institutionnel d'Isigny-Omaha Intercom